

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Absolute Return Bond (EUR)

ISIN	LU0278087514
Catégorie de parts	I
Monnaie	EUR

un compartiment de Vontobel Fund

Ce fonds est géré par Vontobel Asset Management S.A., qui fait partie du Groupe Vontobel.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

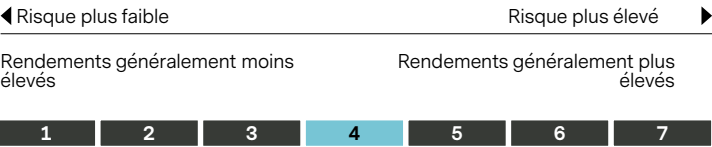
Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment à gestion active vise à dégager des rendements positifs en EUR, quelle que soit l'évolution des marchés financiers. Il relève de l'article 8 du Règlement sur la publication d'informations sur la durabilité dans le secteur financier.

- Il investit essentiellement dans des instruments à revenu fixe. Jusqu'à 20% peuvent être investis dans des titres adossés à des actifs ou des créances hypothécaires, jusqu'à 10% dans des obligations conditionnelles à conversion obligatoire, jusqu'à 25% dans des obligations convertibles et jusqu'à 7% dans des titres en difficulté. Le compartiment investit indirectement dans des titres à revenu fixe par le biais de produits dérivés. Des liquidités peuvent aussi être détenues.
- Il investit surtout dans des titres d'émetteurs publics et/ou privés du monde entier. **Type d'approche:** Le Compartiment promeut les aspects environnementaux et sociaux en utilisant un filtre basé sur l'exclusion et la notation et mène également des activités d'engagement. Les émetteurs doivent se conformer à une note minimum de pilier environnemental fournie par un prestataire de données tiers. La note minimum est fixée en fonction de la pertinence des facteurs environnementaux pour les secteurs dans lesquels les entreprises sont actives. Pour les titres souverains, les émetteurs seront sélectionnés en fonction d'un modèle de notation ESG exclusif axé sur la productivité des ressources. Le Compartiment investit au moins 5% de ses actifs nets dans diverses

- obligations et titres de créance similaires à taux d'intérêt fixe et variable considérés comme des «obligations vertes». **Seuil:** Au moins 90% des titres du Compartiment sont couverts par une analyse ESG. La mise en œuvre du processus ESG conduit à l'exclusion d'au moins 20% de l'univers d'investissement initial, à savoir les marchés des emprunts d'État et des obligations d'entreprises. Le Gestionnaire d'investissements intègre activement les considérations de risque ESG en évaluant la gravité des controverses ESG. **Principales limites méthodologiques:** incohérence potentielle, inexactitude ou indisponibilité des données ESG fournies par des prestataires externes. **De plus amples détails à ce sujet sont disponibles dans le prospectus.**
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace du portefeuille et pour atteindre l'objectif d'investissement.
 - Le compartiment n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Le gestionnaire dispose d'une liberté totale dans le cadre des limites de placement prédéfinies.
 - Les revenus ne sont pas distribués mais réinvestis.
 - L'achat et la vente de titres s'accompagnent de frais de transaction payables en sus des frais indiqués.
 - Rachat d'actions: quotidiennement lorsque les banques sont ouvertes au Luxembourg (cf. prospectus pour détails et exceptions).
 - Les parts I sont réservées exclusivement aux investisseurs institutionnels.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur ci-dessus ne mesure pas le risque d'une possible perte de capital, mais représente les fluctuations de valeur passées du compartiment.

- La catégorie de parts est classée dans cette catégorie car le prix de ses parts peut fluctuer modérément en raison de la politique d'investissement mise en œuvre.
- Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur peuvent ne pas constituer une indication fiable du futur profil de risque du compartiment.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.
- La catégorie de risque la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Lors du classement d'une catégorie de parts du compartiment dans une catégorie de risque, il peut arriver que tous les risques ne soient pas pris en compte. Cela concerne par exemple les risques liés à des événements de marché exceptionnels, des erreurs opérationnelles ou encore des événements juridiques et politiques. Une présentation détaillée des risques est fournie au chapitre «Notice regarding special risks» de la partie générale (General Part) du prospectus. Les risques suivants n'ont pas d'influence directe sur ce classement, mais peuvent néanmoins être importants:

- Les qualités de crédit faibles comportent un risque plus élevé que l'émetteur n'honore pas ses obligations. La valeur du placement peut baisser si la note de crédit de l'émetteur se dégrade.
- Le compartiment intègre aussi des critères de durabilité dans son processus d'investissement. La performance du compartiment peut par conséquent être supérieure ou inférieure à celle d'un portefeuille géré de façon traditionnelle.
- Les produits dérivés s'accompagnent de risques d'évaluation et opérationnels et d'un effet de levier important, lequel amplifie les gains, mais aussi les pertes. Les produits dérivés de gré à gré encourent les risques de contrepartie correspondants.
- Les titres adossés à des actifs ou des créances hypothécaires (ABS/ MBS) ainsi que leurs créances sous-jacentes sont souvent opaques. Le compartiment peut en outre être exposé à un risque de crédit et/ ou de remboursement anticipé accru.
- Les obligations CoCo comportent des risques significatifs, notamment le risque d'annulation des versements de coupons, d'inversion de la structure du capital et de prolongation de leur échéance.
- Les titres en difficulté (distressed) comportent un risque de crédit et de liquidité plus élevé et une incertitude accrue en cas de procédure de faillite.
- La stratégie globale peut être volatile et le risque de perte substantielle ne peut être exclu. Le négoce actif des devises et de la volatilité peut être très spéculatif. L'effet de levier du Compartiment obtenu à des fins de placement au moyen de produits dérivés est calculé via l'approche théorique. La somme de l'effet de levier théorique sur l'année ne devrait pas dépasser environ 500% des actifs nets du Compartiment. En revanche, la somme effective des effets de levier théoriques obtenus en moyenne peut être supérieure ou inférieure à cette valeur.

Frais

Les commissions sont utilisées pour couvrir les frais courants du fonds. Ces derniers comprennent les frais d'administration, de commercialisation et de distribution du fonds. Les frais encourus réduisent le rendement.

FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS AVANT OU APRÈS VOTRE INVESTISSEMENT

Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	0.30%
Commission de conversion	1.00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

FRAIS APPLIQUÉS AU FONDS SUR UN AN

Frais courants	0.86%
----------------	-------

FRAIS APPLIQUÉS AU FONDS DANS CERTAINES CONDITIONS PRÉCISES

Commission de performance

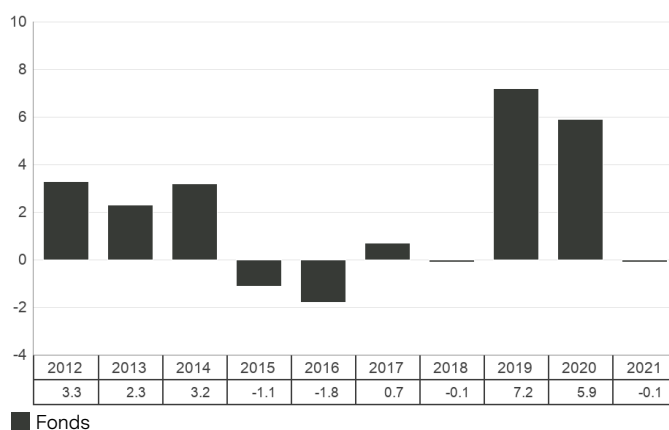
20.00% par an de tout rendement généré par le fonds au-delà de la performance de l'indice de référence (ICE BofA ESTR Overnight Rate Index (Ticker: LEC0) +1%). Au cours de l'exercice dernier, la commission de performance s'est élevée à 0.71% de la valeur nette d'inventaire de la catégorie de parts.

Performances passées

Le graphique présente la performance passée sur la base d'années civiles entières. Les frais ponctuels ne sont pas pris en compte dans le calcul de la performance.

- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- La performance de la catégorie de parts a été calculée en tenant compte des frais courants, mais pas des frais ponctuels.
- Pour cette catégorie de parts, des parts ont été émises la première fois en 2007. Le compartiment a été lancé en 1999.
- **Jusqu'au 31 août 2021, le compartiment a utilisé le LIBOR à 3 mois en EUR comme taux de rendement minimal pour le calcul de sa commission de performance.**
- Le compartiment utilise l'ICE BofA ESTR Overnight Rate Index (ticker: LEC0) +1% comme taux de rendement minimal pour le calcul de sa commission de performance.
- La performance passée du fonds est indiquée dans la monnaie de la catégorie de parts (EUR).

Rendement en %



Informations pratiques

- La banque dépositaire du fonds est RBC Investor Services Bank S.A.
- Le prospectus, les derniers rapports semestriel et annuel, les prix des parts ainsi que d'autres informations pratiques sur le fonds sont disponibles gratuitement en allemand et en anglais sous www.vontobel.com/AM.
- Pour obtenir ces informations, vous pouvez également vous adresser à Vontobel Asset Management S.A., 18, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.
- Le fonds est régi par le droit fiscal luxembourgeois, ce qui, selon votre domicile, peut avoir une influence sur votre placement dans le fonds. Pour plus de précisions, veuillez vous adresser à votre conseiller fiscal.
- Des informations concernant la politique de rémunération en vigueur, y compris une description du calcul de la rémunération et

des avantages ainsi que l'identité des personnes responsables de la détermination de la rémunération et des avantages, sont disponibles sous www.vontobel.com/AM/remuneration-policy.pdf et peuvent être obtenues gratuitement en version papier sur simple demande.

- Ce compartiment fait partie d'un fonds à compartiments multiples. Les différents compartiments ne répondent pas les uns des autres. Pour les investisseurs de ce compartiment, seuls les gains et les pertes de ce dernier sont déterminants. Sauf indication contraire dans la partie spéciale (Special Part) du prospectus, chaque détenteur de parts peut demander la conversion de tout ou partie de ses parts conformément au chapitre «Conversion of shares».
- La responsabilité de Vontobel Asset Management S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.